



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°DEL2024-021

Cession des parcelles cadastrées AB384 et AB393 (tour médiévale) (Urbanisme)

3.21

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	33
Nombre de pouvoirs	6
Votants	39

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 08 mars 2024, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Cherif DERBALI donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Alain GUENZI, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI.

La Ville de Dreux possède les parcelles cadastrées AB384 et AB393, d'une contenance totale de 442 m² répartie comme suit :

- Parcelle AB 384 : 247 m² supportant une tour médiévale d'environ 34m²,
- Parcelle AB 393 : 195 m² supportant un bâtiment d'une surface d'environ 119m²,

Ces parcelles sont accessibles uniquement par le biais des parcelles mitoyennes, par la rue des Caves ou la rue Parisis.

Madame Elsa DELAHAYE, habitante d'une parcelle mitoyenne située 59 rue Parisis, s'est portée acquéreur pour faire l'acquisition de ces deux parcelles, par courrier en date 23 janvier 2024.

Suivant un avis des domaines en date du 10 février 2023, il est proposé de vendre le bien cadastré AB384 sis rue Parisis au prix de 13 000 €,

Suivant un avis des domaines en date du 15 novembre 2023, il est proposé de vendre le bien cadastré AB393 sis 59 rue Parisis au prix de 21 000€,

L'acquéreur prendra à sa charge les frais, droits et honoraires liés à la cession.



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la Commission « services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 6 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC (pouvoir à Maxime DAVID), Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

- Autorise la cession de ces parcelles au profit de Madame Elsa DELAHAYE pour la somme de 34 000 €, et 3 740€ de frais de portage,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à cet effet.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 18 mars 2024

**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20240318-DEL2024-021-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024